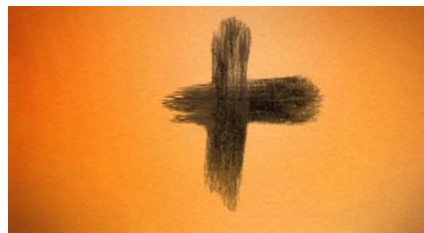


Les cendres

Le mercredi des cendres marque l'entrée en carême.

« Demandons au seigneur de bénir ces cendres dont nos fronts vont être marqués en signe de pénitence ». Au cours de la célébration, après l'écoute de la Parole, le prêtre invite les fidèles à la prière et bénit les cendres faites, en principe, des rameaux bénis le dimanche des Rameaux de l'année précédente. Puis chacun reçoit sur la tête un peu de cendres tandis que le célébrant lui dit : « Convertissez-vous et croyez à l'évangile » (Marc 1, 15) ou « souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière » (Genèse 3, 19).



Même si les cendres sont imposées sur le front ou la tête qui est le siège de l'intelligence et de la pensée, c'est aussi le cœur qui est visé. Les paroles que le célébrant prononce, invitent le croyant à se rappeler sa fragilité, à s'interroger sur sa destinée, à se convertir, c'est-à-dire à remettre sa vie en conformité avec l'Évangile. C'est tout l'enjeu du Carême. C'est ce que nous rappelle la première lecture du mercredi des Cendres (Joël 2, 13) : « Déchirez vos cœurs et non pas vos vêtements, et revenez au Seigneur votre Dieu, car il est tendre et miséricordieux, lent à la colère et plein d'amour, renonçant au châtement. ». Pour sa part saint Paul, invite le croyant, « au nom du Christ, [...], à se laisser réconcilier avec Dieu, à ne pas laisser sans effet la grâce reçue de Dieu ».

Le psaume 50 exprime la démarche pénitentielle qui va marquer tout le carême.

Tout d'abord, il révèle l'attitude de Dieu : « ton amour », « ta grande miséricorde »... puis l'attitude de l'homme : « je connais mon péché », « ma faute », « mon offense ». On peut noter ensuite les demandes exprimées par la prière du pécheur : « efface mon péché », « lave-moi », « purifie-moi », « crée en moi », « renouvelle et affermis », « ne me chasse pas », « ne reprends pas », « rends-moi », « ouvre mes lèvres ». Enfin, le pardon et la miséricorde de Dieu ouvrent un avenir : « ma bouche publiera ta louange ». Il s'agit bien de « vivre de la vie nouvelle à l'image de ton Fils ressuscité » (extrait d'une prière avant le rite de l'imposition des Cendres)

Pourquoi les cendres ?

Se couvrir de cendres ou s'asseoir sur la cendre en signe de pénitence est un rite souvent rapporté dans l'Ancien Testament. Vers l'an 300, il fut adopté par certaines Églises locales et intégré au rite d'excommunication temporaire ou de renvoi des pécheurs publics de la communauté. Ces personnes s'étaient rendues coupables de péchés ou de scandales "majeurs" : apostasie, hérésie, meurtre et adultère (considérés comme des péchés "capitaux"). A la suite de la prédication de Jonas, le roi de Ninive s'assoit sur la cendre » (Jonas 3, 6). En 2 Samuel 13, 19, Tamar « prend de la cendre et s'en couvre la tête ».

Au VIIe siècle environ, cette coutume donna lieu, dans certaines églises, à un rite public du mercredi des Cendres. Les pécheurs confessaient d'abord leurs péchés en privé. Puis ils étaient présentés à l'évêque et mis publiquement au rang des pénitents, ils devaient se préparer pour recevoir l'absolution donnée le Jeudi saint.

Au cours du Moyen Âge, c'est la dimension personnelle du péché, plutôt que son caractère public, qui fut objet d'insistance. Par conséquent, les traditions associées au mercredi des Cendres furent appliquées à tous les adultes de la paroisse. Au XIe siècle, les pratiques en usage étaient fort semblables à celles que nous connaissons aujourd'hui. Depuis quelques années, il existe une alternative à la formule traditionnelle pour l'imposition des cendres. Elle met en valeur un aspect beaucoup plus positif du Carême : "Convertissez-vous et croyez à l'Évangile" (Mc 1,15).



Dominique Cadet (SNPLS) arrangé par J.P. Gardet

<http://www.catholique-nancy.fr/actualites/chemin-vers-lessentiel>